Si un sénateur était chargé d'un ministère, il faudrait qu'un autre ministre siègeant aux Communes prenne la parole en son nom.

En mai 1978, la composition du 20e ministère était la suivante, par ordre de préséance:

Premier ministre, le très hon. Pierre Elliott Trudeau Président du Conseil privé de la reine pour le Canada, l'hon. Allan Joseph MacEachen Ministre des Finances, l'hon. Jean Chrétien Ministre du Travail, l'hon. John Carr Munro

Ministre de la Justice et Procureur général du Canada, l'hon. Stanley Ronald Basford Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'hon, Donald Campbell Jamieson

Président du Conseil du Trésor, l'hon. Robert Knight Andras

Ministre des Transports, l'hon. Otto Emil Lang

Ministre des Approvisionnements et Services, l'hon. Jean-Pierre Goyer

Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, l'hon. Alastair William Gillespie

Ministre de l'Agriculture, l'hon. Eugene Francis Whelan

Ministre de la Consommation et des Corporations, l'hon. W. Warren Allmand

Ministre des Affaires indiennes et du Nord, l'hon. James Hugh Faulkner

Ministre d'État chargé des Affaires urbaines, l'hon. André Ouellet

Ministre des Affaires des anciens combattants, l'hon. Daniel Joseph MacDonald

Ministre d'État chargé des relations fédérales-provinciales, l'hon. Marc Lalonde

Ministre des Communications, l'hon. Jeanne Sauvé

Leader du gouvernement au Sénat, l'hon. Raymond Joseph Perrault

Ministre de la Défense nationale, l'hon. Barnett Jerome Danson

Ministre des Travaux publics, et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, l'hon. J. Judd Buchanan

Ministre des Pêches et de l'Environnement, l'hon. Roméo LeBlanc Ministre de l'Expansion économique régionale, l'hon. Marcel Lessard Ministre de l'Emploi et de l'Immigration, l'hon. Jack Sydney George Cullen

Ministre d'État (Environnement), l'hon. Leonard Stephen Marchand

Secrétaire d'État du Canada, l'hon, John Roberts

Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, l'hon. Monique Bégin

Solliciteur général, l'hon. Jean-Jacques Blais

Ministre d'État (Petites Entreprises), l'hon. Anthony Chisholm Abbott

Ministre d'État (Santé et Sport amateur), l'hon. Iona Campagnolo

Ministre du Revenu national, l'hon. Joseph-Philippe Guay

Ministre de l'Industrie et du Commerce, l'hon. Jack Henry Horner

Ministre d'État (Multiculturalisme), l'hon, Norman A. Cafik

Ministre des Postes, l'hon J. Gilles Lamontagne.

Chaque membre du Cabinet est normalement chargé d'un ministère; il peut cependant détenir plus d'un portefeuille à la fois, ou encore être titulaire d'un ou de plusieurs portefeuilles et assurer l'intérim pour un ou plusieurs ministères. Un ministre sans portefeuille peut être invité à faire partie du Cabinet soit parce que le premier ministre désire qu'il en fasse partie, sans avoir à assumer la lourde charge d'un ministère, soit afin d'assurer une représentation régionale bien équilibrée, ou pour toute autre raison jugée valable par le premier ministre. Étant donné la diversité culturelle et géographique du Canada, le premier ministre doit veiller à la représentativité de son Cabinet.

La Loi sur les départements et ministres d'État (Loi de 1970 sur l'organisation du gouvernement) a créé cinq catégories de ministres de la Couronne: les ministres chargés de ministères, les ministres chargés de fonctions parlementaires spéciales, les ministres sans portefeuille, et deux catégories de ministres d'État. Les ministres d'État nommés «à des fins déterminées» peuvent diriger un «département d'État» créé par proclamation. Il leur incombe d'élaborer de nouvelles politiques d'ensemble dans des domaines où celles-ci sont particulièrement urgentes et importantes; leur mandat est déterminé par le gouverneur en conseil. On peut leur attribuer des pouvoirs, des charges et des fonctions, et ils peuvent exercer une surveillance et un contrôle sur des éléments de la Fonction publique; ils peuvent se faire voter des crédits propres par le Parlement pour acquitter leurs frais de personnel et de fonctionnement. D'autres ministres d'État, habituellement «non désignés», peuvent être nommés pour aider un ministre chargé